

Parc éolien bloqué

La **procédure** pendante autour du parc éolien des Dents-du-Midi pourrait encore traîner quelque temps. La mise à l'enquête publique du plan d'aménagement détaillé s'est close il y a près d'un mois déjà, tant du côté de Collonges que de Dorénaaz, et deux opposants ont maintenu leur veto. L'administration communale de Collonges devra statuer prochainement sur ces requêtes. Ce sera ensuite au Conseil d'Etat de se prononcer. Les opposants, s'ils sont

déboutés et s'ils désirent poursuivre la procédure, pourront alors recourir auprès du Tribunal cantonal, puis, éventuellement au Tribunal fédéral. Si l'implantation de la première éolienne avait suscité un certain enthousiasme à Collonges, l'idée d'en voir deux ou trois supplémentaires pousser dans la plaine avait créé un débat musclé, en juin dernier, lorsque l'assemblée primaire avait dû voter pour accepter ou non ce parc éolien. OH